



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2022

C.APREY
Mairie de Coupvray 77700
06 80 71 70 13
c.aprey77@gmail.com

Le vendredi 21 octobre 2022 à COUPVRAY, les membres de l'association C.APREY se sont réunis dans la salle de la vie associative en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Catherine ROULLIN, présidente de l'association. Mme Blandine CHAIX a été désignée comme scrutatrice.

Plus du ¼ des adhérents étaient présents ou représentés, plus précisément 47,65%. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 11 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- Rapport d'activité de l'association exposé par la présidente et quitus demandé en conformité avec l'article 11 paragraphe 2 des statuts C.APREY.
- Présentation des comptes annuels par la Trésorière et quitus demandé (l'article 11 paragraphe 3 des statuts)
- Approbation du montant des cotisations (Article 11 paragraphe 4 des statuts)
- Présentation de la démission d'un des membres du CA
- Election de 2 nouveaux membres du CA afin de porter à 5 le nombre de membres du CA (Article 13 des statuts)
- Questions diverses

Il a été fait lecture des rapports moral et financier remis à l'assemblée.

A l'issue du débat entre les membres le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération à la l'unanimité

Approbation du rapport moral : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le montant des cotisations proposé par le conseil d'administration a été soumis au vote et a été approuvé à l'unanimité.

Démission du mandat de membre du Conseil d'Administration de Mme Véronique BERTRAND RIBOT.

Election d'un nouveau membre du conseil d'Administration. Mme Isabelle VIGNAUX.

Proposition de faire entrer au conseil d'administration 1 nouveau membre en cours d'année. Cette décision sera validée par un vote au sein du conseil d'administration. Celle ou celui-ci exercera sa fonction conformément aux statuts pour une durée de 2 ans.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance.

A COUPVRAY le 30 octobre 2022

La Présidente de séance
Catherine ROULLIN